

INSCRIPTION

Le règlement est considéré comme accepté à l'inscription.

Renseignement individuel :

*Nom : *Prénom :

*Sexe : *Date naissance :

E-mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

Club : N° Club :

Fédération : N° de licence :

Randonnée Route :

Parcours (1) : 60 km 80 km 100 km

* Champ obligatoire
(1) Entourer le parcours retenu

Règlement :

Je joins un chèque de : € à l'ordre de «ECCA»

Bulletin à renvoyer complété et signé avant le 20 septembre 2022

Mme HENON Martine
154 avenue des Bosquets
83600 Fréjus
Tél : 06.75.30.88.53

Signature :

vice-president@ecca-les-adrets.org



CULTURE

vélo

des vélos et des hommes®

CYCLES BÉRAUD
PATRICK FRÉJUS

DIFFU SPORT

Vêtements cyclistes personnalisés

DSX

BMX, motocross, handball, roller,
canoë, paintball, triathlon,
cyclocross, tonnelles, drapeaux,

CYCLES CENTER

Vente & Réparations de vélos
Tél : 09.81.42.52.78 - Mail : cyclescenter@bbox.fr
Zi Les Consacs - Îlot du Soleil - 83170 BRIGNOLES

Tout pour le vélo...
NEWBIKE

vélo électrique VTT vélo de route

04.94.50.70.92
Centre Sirius RD 562 - Montauroux

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

100% CYCLES PHILIPPE

04 94 95 56 91



NTE BIKE
SPECIALIZED

650 route de Grasse - 06580 Pégomas - Tél : 04 93 40 75 28

DIMANCHE

25

SEPTEMBRE

2022

GASPARD

13^e

De BESSE

RANDONNEE CYCLOTOURISME DANS LE VAR

07 h 00 100 km SPORTIF ENTRAINE D + 1533 m

07 h 30 80 km SPORTIF D + 1246 m

07 h 45 60 km RANDONNEUR D + 875 m

08 h 30 13 Km PARCOURS PEDESTRE D + 580

UN EVENEMENT ORGANISE PAR L'ASSOCIATION ESTEREL CLUB CYCLISTE ADRECHOIS

www.ecca-les-adrets.org



REGLEMENT

Article 1 :

Cette manifestation est organisée par l'ECCA (Estérel Club Cycliste Adréchois). Elle est ouverte à tous ayant un minimum de condition physique, hommes, femmes et enfants accompagnés, licenciés ou non.

Article 2 :

Les concurrents s'engagent à être prudent pour eux, mais aussi pour les autres.

Article 3 :

Le port du casque rigide est fortement conseillé et obligatoire pour les jeunes de moins de 18 ans.

Article 4 :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile ; toutefois, il décline toute responsabilité pour tout accident physique, physiologique avec conséquences immédiates ou futures.

Article 5 :

En cas d'accident, se connecter sur le site de votre assureur pour toute déclaration. AXA Cabinet Gomis et Garrigues : <https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr/>

Article 6 :

Vous devez pointer votre carte de route aux ravitaillements ou signaler votre abandon afin d'éviter les recherches.

Article 7 :

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, le code de la route, à suivre les consignes des organisateurs et rien jeter sur les voies publiques.

Article 8 :

Toute personne est responsable de son matériel et de son comportement. En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'ECCA ne saurait être engagée.

Article 9 :

J'autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquels je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Article 10 :

L'engagement ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif valable. L'organisateur se réserve le droit de modification du présent règlement et des parcours, guidé en cela par des impératifs de sécurité. En cas d'intempéries la manifestation est maintenue.

Article 11 :

L'usage du Vae est autorisé. Il doit respecter la norme NF EN 15 194, où Pierre prises dans le code de la route article R311-1 alinéa 6.11 : 250 watts max et coupure moteur pour les vitesses supérieure à 25 km/h.

Article 12 :

La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Conformément à la loi informatique du 06/01/1978, toute personne physique ou morale possède un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Article 13 :

J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi, avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

Article 14 :

Dans le cadre du renforcement des mesures sanitaires COVID 19 par le gouvernement, l'Estérel Club Cycliste Adréchois met en place l'application TousAntiCovid Verif à l'accès de la manifestation pour vérifier le Pass Sanitaire.

HORAIRES

Point départ / arrivée :

Salle des fêtes : 43°31'32.96"N - 6°48'50.53"E

Adresse : 2 route du Violon - 83600 Les Adrets de l'Estérel.

Parcours randonnée Route horaire départ à allure libre :

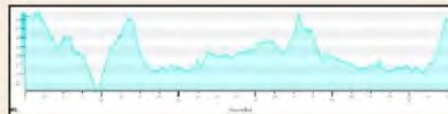
- 100 km pratiquant confirmé départ de 07h00 à 08h00.
- 80 km sportif aguerris départ de 07h30 à 08h30.
- 60 km randonneur départ de 07h45 à 08h45.

Parcours randonnée pédestre :

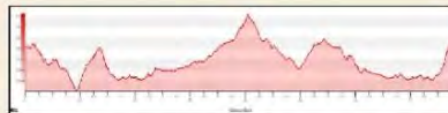
- 13 km tous randonneurs départ à 08h30 avec accompagnateur.
- Durée environ 02h30 à 03h00.
- Chaussures de marche fortement conseillées.

PARCOURS

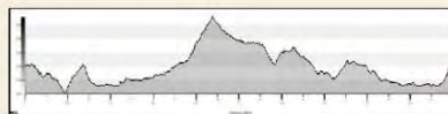
- Distance : 60 km route
- Dénivelé tot + : 875 m



- Distance : 80 km route
- Dénivelé tot + : 1246 m



- Distance : 100 km route
- Dénivelé tot + : 1533 m



- Distance : 13 km Marche
- Dénivelé tot + : 580 m



TARIFS

Parcours randonnée route : Licenciés FFCT 5 € - Non licenciés FFCT 8 €
Licenciés FFCT -18 ans gratuit - Non licenciés FFCT -18 ans 5 €

Parcours randonnée pédestre : 3 € - Moins de 18 ans : Gratuit

PLAN GLOBAL



- 60 km randonneur
- 80 km sportif aguerris
- 100 km pratiquant confirmé
- Marche 13 km pour tous

PRESTATIONS

Accueil :

- Système informatique d'enregistrement Gilda.
- Distribution des plaques de cadre + fiche ravitaillements.
- Café / thé d'accueil avec viennoiserie.

Parcours Route :

- 1 ravitaillement parcours bleu.
- 2 ravitaillements parcours rouge et noir.

Arrivée :

- Ravitaillement pour tous les participants.